

nuer ainsy aux quartiers ensuivans. En tesmoin de quoy nous... (etc.) (4). »

Le Consulat avait arrêté en 1656 que Mimerel, après sa démission ou son décès, n'aurait pas de successeur. Il ne paraît pas que cette décision ait été strictement exécutée, car le Consulat a donné, en 1672, à Nicolas Lefebvre, sculpteur en bois, la permission de mettre en sa maison « un tapis ou enseigne aux armes de la ville de Lyon, en qualité de sculpteur ordinaire de ladite ville (5). »

Jacques Mimerel a fait pour le Consulat, entre autres ouvrages, ceux qui suivent :

En 1655, « sept figures de bois représentant les sept planettes qu'il a faittes pour dessigner chasque jour de la sepmaine au dessoubz de l'astrolabe de la grande salle du nouvel hostel commun de ceste ville (pour le prix de 105 livres) (6). »

En 1658, « la sculpture des deux batteaux d'artiffices qui ont servy pour le feu de joye qui fut faict sur la Saosne le iiiij^e du présent mois (décembre 1658) au devant de LL. MM., de Madame Royale de Savoye et de Mesdames

(4) Archives de Lyon, BB 208, folios 358 verso et 359 recto. La désignation des pièces devant servir d'atelier et de logement à Mimerel est à la suite de l'acte de retenue. On conserve aux archives de la ville les mandemens relatifs aux gages de Mimerel, en sa qualité de « maître graveur et sculpteur ordinaire de la ville ». Mimerel a toujours signé ces pièces *J. Mimerel*.

(5) Archives de Lyon, BB 228.

(6) Archives de Lyon, CC. Mandement du 31 décembre 1655. Voir BB 210, folio 637.